



SOMMAIRE

Edito	p 2	Nos actions sur le terrain	p 10
Actualités	p 3	La situation au Luxembourg	p 12
Les bombes à sous-munitions	p 4	L'appel de Handicap International	p 13
Le Processus d'Oslo	p 6	Pyramide de Chaussures	p 14
Les mines antipersonnel	p 8	Mobilisez-vous	p 15



Martin Lagneau, Directeur

L'avenir se joue maintenant !

Les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel, et autres résidus explosifs de guerre continuent, et continueront malheureusement encore longtemps, à faire courir des risques inacceptables aux populations de près de la moitié des pays de la planète et à faire des milliers de victimes chaque année.

Face aux mines antipersonnel, Handicap International est depuis longtemps connue et respectée pour son travail d'assistance aux victimes, de prévention des risques, de déminage, et pour son rôle actif dans l'adoption et le contrôle de la mise en œuvre du Traité d'interdiction des mines antipersonnel, signé à Ottawa en 1997.

Depuis 2003, vous le savez, nous nous sommes lancés dans un nouveau combat, celui qui vise à interdire définitivement les bombes à sous-

munitions, armes aux conséquences tout aussi effroyables sur les populations civiles que les mines antipersonnel. Pour cela, nous avons porté l'attention du public et de nos représentants politiques sur cette tragédie. De très nombreux citoyens du Grand-Duché du Luxembourg se sont d'ores et déjà engagés à nos côtés pour réclamer que ces armes soient définitivement interdites.

A cet égard, cette année 2008 et les mois qui s'annoncent seront décisifs. En effet, dix ans après le Traité d'Ottawa de 1997, nous sommes peut-être sur le point de remporter une nouvelle victoire.

A condition que nous ne relâchions pas nos efforts, car c'est maintenant que se joue l'avenir ! C'est maintenant que nous déciderons si le Traité deviendra une norme incontournable et un outil fort garantissant à la fois la disparition définitive de ces armes et la mise en œuvre du travail indispensable de réparation auprès des victimes... ou si cette convention sera progressivement vidée de sa substance par des Etats qui tenteront d'en affaiblir la portée.

La manière dont les Gouvernements se positionneront face au texte du Traité qui leur sera présenté le 3 décembre prochain déterminera en effet les enjeux de demain, et notre capacité à faire disparaître la menace des bombes à sous-munitions et à porter assistance aux victimes.

Si cette signature d'un Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions semble aujourd'hui inéluctable, il est capital que la mobilisation populaire ne faiblisse pas. C'est uniquement grâce à un soutien clair et ferme des citoyens du Grand-Duché du Luxembourg que nous pourrons peser, en ce moment décisif, sur ceux qui prendront le 3 décembre prochain des décisions en notre nom à tous.

Au nom des victimes de bombes à sous-munitions, Handicap International s'engage aujourd'hui à tout mettre en œuvre pour que l'utilisation de ces armes soit définitivement impossible. Et nous poursuivrons demain, avec votre soutien, tous les efforts nécessaires pour que nul ne puisse contourner la loi internationale et que réparation soit enfin faite aux victimes.

Mobilisez-vous maintenant !

L'actualité nous le démontre encore tristement : il est plus que jamais nécessaire de faire interdire les sous-munitions qui mutilent encore de nombreux civils.

Pour cela, vous pouvez vous aussi participer à ce refus de la barbarie et **faire entendre votre voix**.

Rendez-vous **page 15** pour remplir la mobilisation citoyenne pour un Traité international et une loi nationale forts,

Rendez-vous **page 14** pour découvrir les animations de la Pyramide de Chaussures 2008,

Rendez-vous **page 12** pour connaître la situation au Luxembourg et **page 13** pour découvrir l'appel de Handicap International,

Découvrez enfin, dans toute cette édition spéciale, les raisons pour lesquelles il vous faut agir, **dès maintenant !**



Libanon/Georgien

Zwei ähnliche traurige Beispiele

2006 - Liban © Zak Johnson pour Handicap International

Es ist ein trauriges Jubiläum, das der Libanon am vergangenen 14. August beging: das Ende des bewaffneten Konflikts vor zwei Jahren zwischen der Hisbollah und Israel, bei dem massiv Streubomben eingesetzt worden waren. Zwischen Juli und August 2006 sollen fast vier Millionen Streubomben über dem Südlibanon abgeworfen worden sein. Rund eine Million von ihnen sind beim Aufprall nicht explodiert. Auch heute noch stellt diese scharfe Munition eine permanente Gefahr für die Zivilbevölkerung dar. Zivilisten sind denn auch die allergrößte Opfergruppe.

Das Minenkontrollzentrum der UNO (UNMACC) schätzt dass gut 970 Gebiete verseucht sind, und dass 256 Menschen seit dem Ende des Konflikts getötet oder verletzt worden sind. Am vergangenen 12. Juni wurde ein libanesischer Zivilist, Hicham el-Ghossein (39) getötet, als er während der Feldarbeit auf eine Streubombe trat. Die Bewohner dieser Region, die vom Anbau von Oliven und Tabak leben, haben noch immer keinen Zugang zu ihren Feldern, da sie immer noch massiv mit Streubomben verseucht sind. Manchmal aber gehen sie dieses Risiko ein, um für sich und ihre Familien einen Lebensunterhalt zu verdienen...

Dank dreier Minenräumteams arbeitet Handicap International – der Verein ist seit 1992 im Libanon präsent –

seit zwei Jahren an der Säuberung von Landstrichen, die während des Konflikts verseucht worden waren. Die Hauptaufgabe ist neben der eigentlichen Räumung auch die Aufklärung über die Gefahren der betroffenen Bevölkerung.

Ende September 2007 waren bereits 608.500 Quadratmeter von unseren Teams gesäubert worden. Damit können nun wieder gut 39.000 Zivilisten in Sicherheit leben. Nach den Worten von Karl Greenwood, der unsere Teams koordiniert, ist die bisher geleistete Arbeit encouraging. Allerdings sei es noch nicht an der Zeit sich auszuruhen. Vielmehr müssen diese mörderischen Waffen immer wieder angeprangert und die Staaten aufgefordert werden den Vertrag von Oslo im Dezember 2008 zu unterzeichnen. Dieser Vertrag ist das Ergebnis der Empörung der internationalen Gemeinschaft gegenüber der Verwendung von Streubomben gegen zivile Ziele.

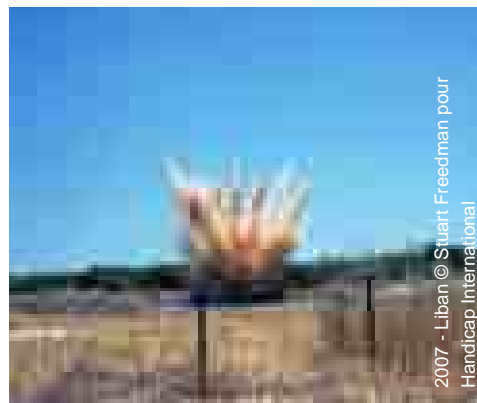
Georgien ist ebenfalls betroffen

Trotzdem war Handicap International gezwungen im Georgienkonflikt die Konfliktparteien aufzufordern auf den Gebrauch von Streubomben zu verzichten. Experten vor Ort haben den Einsatz dieser Waffen von russischer Seite Mitte August kritisiert. Auch die georgische Regierung hat Anfang September eingestanden Streubomben verwendet zu haben.

Die zeitliche und örtliche Nähe dieser Ereignisse müssen der Mobilisierung der Zivilgesellschaft neuen Schub verleihen auf einen wasserdichten internationalen Vertrag zur Ächtung von Streubomben zu drängen, auch wenn weder Russland noch Georgien Teil dieses Prozesses sind. Streubomben stellen einen Bruch des internationalen humanitären Rechts dar, denn sie treffen große Gebiete, ohne zwischen zivilen und militärischen Zielen zu unterscheiden, und weil eine große Zahl von Streubomben nicht beim Aufprall explodiert.

Diese nicht explodierte Munition liegt noch in mindestens 32 Ländern auf der ganzen Welt im Boden und bedroht Tausende von Menschen.

Für die Zivilbevölkerung ist Georgien nur das traurige jüngste Beispiel dieser Barbarei.



2007 - Liban © Stuart Freedman pour Handicap International

Bombes à sous-munitions

98% des victimes recensées sont des civils

Ali Numairi, 50 ans, gardait ses chèvres lorsqu'il a été blessé par une sous-munition. Il a des éclats métalliques dans les jambes et ne peut plus marcher sans béquilles. Tout son troupeau a été tué par l'explosion, et il ne peut plus subvenir aux besoins de ses deux sœurs qui vivent avec lui. Village de Bazourieh, Sud Liban.

Les bombes à sous-munitions (BASM) sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, parfois par centaines, des mini-bombes explosives (sous-munitions). Elles sont larguées par voie aérienne (avions, hélicoptères...) ou tirées par voie terrestre (canons, véhicules de combat, lance-roquettes...) : le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

98% des victimes recensées sont des civils

Les BASM sont des armes d'attaque, conçues pour neutraliser une zone de combat. Les sous-munitions sont larguées sur des surfaces de plusieurs hectares. Imprécises, elles touchent inévitablement des zones civiles pendant les bombardements.

De plus, 5 à 40 % des sous-munitions n'explosent pas à l'impact, se transformant, de fait, en mines antipersonnel.

Elles polluent les territoires bombardés et menacent les populations après la fin des conflits. Au moindre contact, elles mutilent, brûlent grièvement ou tuent.

Chaque jour au Liban, en Irak, au Kosovo, en Afghanistan ou, plus récemment, en Géorgie, des civils innocents courent le risque mortel de croiser le chemin d'une BASM au cours de leurs activités quotidiennes. Impossible de rentrer chez soi, aller à l'école ou cultiver les champs quand chaque geste, chaque pas peut être mortel.

Les enfants représentent 27% des victimes de sous-munitions non-explosées. Attirés par leurs couleurs vives, ils les confondent parfois avec des rations alimentaires ou des jouets.

Streubomben (frz. abgekürzt BASM) bestehen aus einem Container (Bombe, Rakete, oder ähnlichem) in der sich mehrere, manchmal Hunderte von Minibomben befinden. Sie werden aus Flugzeugen oder Hubschraubern abgeworfen oder vom Boden aus abgefeuert. In der Luft öffnet sich der Container und verstreut die Munition, die beim Aufprall theoretisch explodieren sollte.

98 Prozent der Opfer sind Zivilisten. Streubomben sind Angriffswaffen, die konzipiert sind eine Kampfzone zu neutralisieren. Streubomben werden auf mehrere Hektar große Areale verstreut. Da dies sehr ungenau ist, werden unweigerlich auch zivile Ziele getroffen. Außerdem explodieren fünf bis 40 Prozent der Streumunition nicht beim Aufprall.

Pays et territoires affectés

Au moins 32 pays et territoires sont affectés par la présence de sous-munitions non-explosées en 2008 : *Afghanistan**, *Albanie**, *Angola*, *Arabie Saoudite*, *Azerbaïdjan*, *Bosnie-Herzégovine**, *Cambodge**, *Croatie**, *Erythrée**, *Éthiopie**, *Géorgie**, *Grenade*, *Iles Malouines*, *Irak**, *Israël**, *Kosovo**, *Koweït**, *Laos**, *Liban**, *Monténégro**, *Nagorno-Karabakh**, *Ouganda*, *République démocratique du Congo*, *Sahara occidental**, *Serbie**, *Sierra Leone**, *Soudan**, *Syrie**, *Tadjikistan**, *Tchad**, *Tchéchénie**, *Vietnam**.

* Pays et territoires dans lesquels ont été recensées des victimes de sous-munitions depuis 1965. On dénombre le plus de victimes en Irak, au Laos et au Vietnam qui comptent parmi les pays les plus pollués.

Production

28 Etats produisent des bombes à sous-munitions en 2008 : *Afrique du Sud*, *Allemagne*, *Brésil*, *Bulgarie*, *Chine*, *Corée du Nord*, *Corée du Sud*, *Égypte*, *Espagne*, *États-Unis*, *France*, *Grèce*, *Inde*, *Irak*, *Iran*, *Israël*, *Italie*, *Japon*, *Pakistan*, *Pologne*, *Roumanie*, *Royaume-Uni*, *Russie*, *Serbie*, *Singapour*, *Slovaquie*, *Suède*, *Turquie*.

Depuis les années 50, au moins 210 sortes de bombes à sous-munitions ont été produites. Plus de 85 entreprises ont produit des systèmes à sous-munitions ou leurs composants.

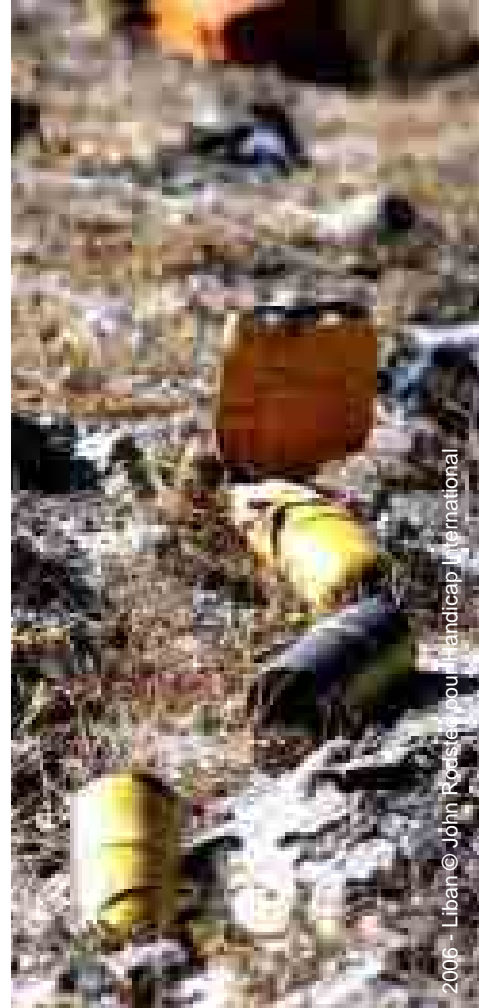
Commerce

Au moins 14 Etats ont exporté ou transféré plus de 50 sortes de bombes à sous-munitions vers 62 Etats depuis les années 50 : *États-Unis (28 Etats clients)*, *Russie (y-compris ex-URSS) (24 Etats clients)*, *Royaume-Uni (15 Etats clients)*, *Allemagne (8 Etats clients)*, *Israël (7 Etats clients)*, *France (5 Etats clients)*, *Chili (4 Etats clients)*, *Brésil (3 Etats clients)*, *Afrique du Sud/Moldavie (2 Etats clients)*, *Égypte/Pays-Bas/Serbie/Suède (1 Etat client)*.

Auf diese Weise werden sie de facto zu Antipersonenminen.

Im Libanon, im Irak, im Kosovo und in Afghanistan leben unschuldige Zivilisten jeden Tag mit der Gefahr in ihrem Alltag auf eine Streumunition zu treten. Es wird unmöglich einem Beruf nachzugehen, die Felder zu bestellen oder für die Kinder eine Schule zu besuchen, wenn jeder Schritt eine tödliche Gefahr in sich birgt. In 60 Prozent aller Fälle geschieht ein Unfall mit einer Streumunition während der Verrichtung alltäglicher Arbeiten.

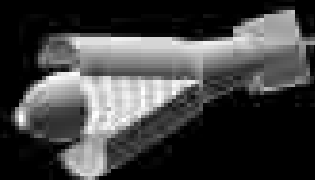
27 Prozent der Opfer von Streumunition sind Kinder. Sie werden oftmals von ihren bunten Farben angezogen und auch mit Spielzeug oder Lebensmittelverpackungen verwechselt.



2006 - Liban © John Rooster pour Handicap International

Comment fonctionne une BASM ?

Ouverture du conteneur




Dispersion des sous-munitions



© F. Escoffier pour Handicap International

Le Processus d'Oslo

Un Traité pour les victimes



Après quatre ans de mobilisation de la société civile et des Etats, plus d'une centaine de pays s'est accordée, fin mai 2008, sur le texte du futur Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions, ouvert à signature en décembre prochain à Oslo. Dix ans après l'interdiction des mines antipersonnel, pour que ce Traité soit une nouvelle victoire contre la barbarie et l'irresponsabilité humaine, le plus grand nombre possible d'Etats doit le signer et le ratifier au plus vite.

Alors que les efforts déployés permettent depuis quelques années de limiter l'impact des mines antipersonnel, les populations et les ONG continuent d'être confrontées aux horreurs provoquées par les bombes à sous-munitions. Depuis 2003, Handicap International et les autres ONG de la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC) se battent pour que les Etats prennent conscience de la nécessité de mettre fin à l'utilisation des BASM. L'utilisation massive de ces armes lors du conflit libanais de l'été 2006 a marqué un tournant majeur dans la prise de conscience internationale du problème.

A l'instar du Canada, en 1996, sur les mines antipersonnel, la Norvège a lancé début 2007 le processus dit «d'Oslo», afin de parvenir à un Traité d'interdiction des BASM en 2008. Ce processus diplomatique s'est traduit par un cycle de conférences internationales qui a débuté à Oslo les 22 et 23 février 2007. 46 pays avaient accepté alors de s'engager dans le processus. Désormais, 155 Etats ont rejoint l'initiative. En mai dernier, une centaine d'Etats ont participé à la conférence de Dublin et ont adopté le texte final du Traité qui sera officiellement ouvert à la signature le 3 décembre 2008 à Oslo. Dès lors, l'interdiction des BASM sera immédiate. Tous les types de BASM ayant été utilisés jusqu'ici seront bannis. En d'autres termes, avec ce Traité, du Laos au Liban, les tragédies humanitaires engendrées par l'utilisation de cette arme n'auraient pas eu lieu. Le texte est particulièrement

fort concernant **l'assistance aux victimes et la dépollution des territoires affectés**. Il constitue donc une avancée majeure, obtenue grâce à la mobilisation de l'opinion publique et des organisations de la Coalition contre les sous-munitions, dont Handicap International est membre fondateur.

Cependant, certains points du Traité constituent de sérieuses déceptions, à commencer par le principe d'interopérabilité (article 21) : les Etats signataires peuvent participer à des actions militaires conjointes avec des Etats qui utiliseraient des BASM. Par ailleurs, la définition des BASM devant être interdites exclut certaines armes du champ du traité, notamment des types de BASM stockées par la France. De plus, les Etats parties auront le droit de conserver ou d'acquérir des BASM interdites à des fins d'entraînement au déminage et pour tester leur propre capacité de défense sans limitation de leur nombre. Enfin, le texte du Traité n'interdit pas explicitement le financement de l'industrie des sous-munitions.

Ainsi, si Handicap International appelle désormais à ce que les Etats ratifient ce Traité aussi rapidement que possible, l'ONG insiste sur la nécessité, pour chaque pays, de le traduire en législations nationales exigeantes et encore plus contraignantes.

C'est de cette manière que le Luxembourg - Gouvernement, députés et citoyens réunis - peut montrer l'exemple au reste du monde dès la fin de cette année.

Der künftige Vertrag zum Verbot von Streubomben ist vor allem hinsichtlich der Opferhilfe und der Kampfmittlräumung ein sehr starkes Instrument.

Dennoch geben einige Punkte in dem Vertrag Anlass zur Sorge, vor allem das Prinzip der Interoperationalität (Art. 21). Die Unterzeichner-Staaten dürfen an militärischen Aktionen gemeinsam mit Staaten teilnehmen, die Streubomben einsetzen. Die Definition von Streubomben, die verboten werden sollen, schliesst bestimmte Kategorien aus dem Anwendungsbereich des Vertrages aus, vor allem Typen von Streubomben, wie sie von Frankreich gelagert werden. Darüber hinaus haben die Staaten das Recht Streubomben zu lagern oder zu kaufen, wenn diese Übungszwecken dienen oder um ihre Verteidigungskapazitäten zu testen - und das ohne eine Obergrenze. Darüber hinaus verbietet der Text nicht explizit die Finanzierung der Streubombenindustrie.

Handicap International drängt die Staaten auf eine schnelle Ratifizierung des Vertrags. Dennoch fordert die Organisation jedes einzelne Land auf in ihrer nationalen Gesetzgebung strengere Vorschriften anzuwenden.

Das ist das gute Beispiel, das Luxemburg dem Rest der Welt geben kann.

Pays et territoires pollués par les BASM en 2008



Les mines antipersonnel

Le combat continue

Début 1982, Gnep Amélie vit avec sa famille dans un camp de réfugiés au Cambodge, tout près de la frontière thaïlandaise. Les alentours du camp ont été minés pour dissuader les réfugiés de traverser la frontière. Mais Gnep Amélie ne le sait pas. « Un jour, en me rendant au point d'eau à travers la forêt, j'ai entendu un gros "boum", et j'ai été projetée en l'air... »

Amputée de la jambe droite, Gnep sera l'une des premières bénéficiaires de l'association.

Que ce soit au Cambodge, au Mozambique, en Angola, les équipes de Handicap International ont rapidement pris conscience qu'appareiller et rééduquer ne suffisait pas. Face à la détresse et à la souffrance des victimes de mines antipersonnel, toujours plus nombreuses, l'association a décidé de dénoncer le cynisme et la lâcheté de ces armes pour obtenir leur interdiction.

Handicap International s'est donc engagée en 1992 aux côtés de cinq ONG pour fonder la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel (ICBL).

Pétitions, prises de parole publiques, interventions médiatiques, événements nationaux et internationaux... Pendant plus de cinq ans, Handicap International

et les autres membres d'ICBL ont multiplié les interpellations aboutissant à une prise de conscience collective de l'atrocité de ces armes : plusieurs millions de citoyens ont signé la pétition pour obtenir l'interdiction des mines et témoigner leur soutien aux victimes. Cette mobilisation sans précédent de la société civile, couplée à des actions auprès des gouvernements, a abouti, le 3 décembre 1997, à la signature du Traité d'Ottawa interdisant l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et obligeant à leur destruction.

Le 10 décembre de la même année, le prix Nobel de la Paix a été décerné collectivement aux associations regroupées au sein de la campagne internationale.

Le combat continue

Dix ans après la signature du Traité, le rapport de l'Observatoire des mines dresse chaque année un bilan accablant : bien que l'utilisation des mines décroisse, ces armes et autres engins non-explosés polluent toujours 107 pays ou territoires à travers la planète.

Le combat est plus que jamais nécessaire, sur le plan humanitaire, bien sûr, mais également sur le plan politique, pour faire pression sur les 37 Etats qui refusent toujours de signer le Traité, et pour parvenir à une augmentation des fonds internationaux consacrés au déminage et à l'assistance aux victimes, aujourd'hui largement insuffisants pour couvrir des besoins colossaux.

2001 - USA © K.Knudsen / ICBL



Le Traité d'Ottawa au 1er juillet 2008

158 Etats signataires dont 156 Etats parties (Traité ratifié).

Tout le continent américain sauf Cuba et les Etats-Unis, toute l'Afrique sauf l'Egypte, la Libye, le Maroc et la Somalie, toute l'Union européenne sauf la Finlande.

37 Etats non signataires dont 3 des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Chine, Etats-Unis, Russie) ; la plupart des pays du Moyen-Orient ; la plupart des anciennes républiques soviétiques et plusieurs Etats d'Asie.

99 pays et 8 territoires encore pollués par les mines antipersonnel et autres engins non-explosés
62 pays et 6 territoires ont fait état de victimes en 2006.

5 751 victimes officiellement recensées en 2006... sans compter les victimes pour lesquelles aucune information n'est disponible.

500 victimes par mois
473 000 survivants dans le monde

13 pays recensés comme producteurs de mines antipersonnel

2 pays utilisent encore des mines antipersonnel : Myanmar (Birmanie) et Russie.

176 millions de mines antipersonnel toujours stockées dans 46 pays
Chine : 110 millions, Russie : 26,5 millions, Etats-Unis : 10,4 millions, Pakistan : 6 millions, Inde : 4 à 5 millions.

Source : Rapport 2007 de l'Observatoire des Mines.

Sei es in Kambodscha, in Mosambik oder in Angola, die Teams von Handicap International sind sich schnell bewusst geworden, dass Rehabilitation allein nicht ausreicht. Angesichts der Not und des Leids der Opfer von Antipersonenminen, deren Zahl ständig steigt, hatte die Organisation beschlossen den Zynismus und die Feigheit dieser Waffen anzuprangern und auf ein Verbot hinzuwirken.

Handicap International hat 1992, gemeinsam mit fünf weiteren Nichtregierungsorganisationen die Internationale Kampagne zum Verbot von Landminen (ICBL) ins Leben gerufen.

Es folgten Petitionen, öffentliche Stellungnahmen, Medienberichte, und nationale wie internationale Veranstaltungen. Fünf Jahre lang hat

Handicap International gemeinsam mit den anderen Mitgliedern der ICBL ihre Aufrufe multipliziert, was zu einer öffentlichen Bewusstseinsbildung für das Problem geführt hat. Millionen von Bürgerinnen und Bürgern haben eine Petition für ein Verbot von Minen unterschrieben und damit ihre Unterstützung für die Opfer bezeugt. Diese noch nie da gewesene Mobilisierung, zusammen mit aktiven Regierungen, hat dazu geführt, daß am 3. Dezember 1997 der Vertrag von Ottawa unterzeichnet wurde, der die Verwendung, die Lagerung, die Produktion und den Handel mit Antipersonenminen verboten hat und die Zerstörung der Bestände vorschrieb.

Am 10. Dezember des selben Jahres erhielten die Organisationen, die sich in der internationalen Kampagne zum Verbot von Landminen zusammengeschlossen hatten, den Friedensnobelpreis.

Das Engagement geht weiter

Zehn Jahre nachdem der Ottawa-Vertrag unterschrieben wurde zeichnet der Jahresbericht des Minenkontrollzentrums jedes Jahr immer noch ein düsteres Bild. Obwohl die Verwendung von Minen immer mehr zurück geht, verseuchen diese Waffen und andere nicht explodierte Kriegsüberreste den Boden in 107 Ländern auf dem ganzen Planeten.

Der Kampf gegen diese Barbarei ist heute wichtiger denn je, um Druck auf die 37 Staaten zu machen, die sich nach wie vor weigern den Vertrag zu unterzeichnen, und um eine Erhöhung der internationalen Finanzmittel für die Kampfmittelräumung und die Opferhilfe zu erreichen, die heute immer noch viel zu gering angesichts der kolossalen Not ist.

Les actions contre les mines et les sous-munitions

Au Mozambique, en Bosnie ou au Cambodge, le danger des mines et des munitions non-explosées reste constant, interdisant l'accès aux points d'eau, aux terres agricoles, menaçant hommes, femmes, enfants. Le déminage humanitaire est alors la seule solution pour que les populations menacées puissent retrouver une vie normale. Réalisation d'enquêtes techniques, de cartes de localisation, délimitation et marquage des zones minées, destruction puis remise à disposition des terrains, les équipes de Handicap International interviennent dans de nombreux pays directement ou en soutenant les équipes locales.

La pollution par mines, sous-munitions et résidus explosifs de guerre, fait courir d'importants risques humanitaires et environnementaux dans près de la moitié des pays de la planète. Ces armes font plusieurs milliers de victimes par an. Les mines et les munitions non-explosées génèrent des handicaps, aggravant la vulnérabilité et la pauvreté des communautés. Leur présence constitue un obstacle aux efforts de reconstruction, de développement social et économique, comme au retour des populations déplacées et à la restauration de la paix.

Des équipes spécialisées de Handicap International organisent et réalisent des actions d'éducation préventive, de déminage et d'études d'impact. Ces actions sont conduites en coordination avec les autres secteurs d'activités : assistance aux victimes, aide aux réfugiés, action d'urgence, de reconstruction ou de développement.

Déminage humanitaire

L'objectif de Handicap International est de répondre aux besoins des communautés en dépolluant les territoires les plus dangereux. Il s'agit de déminer des zones ou des infrastructures, pour permettre le retour à une vie normale des personnes, la réinstallation des populations réfugiées et déplacées ainsi que la reprise des activités économiques et sociales.

Le déminage est composé d'actions techniques spécifiques :

- enquêtes techniques (identification et vérification des zones suspectes, marquage de ces zones) ;
- déminage manuel, souvent avec l'aide d'équipes cynophiles, de moyens mécaniques ;
- neutralisation et destruction d'engins explosifs ;
- dépollution de champs de bataille.

Dans nos projets, les personnels nationaux sont formés par les spécialistes de Handicap International. Ils sont équipés de matériels de

détection et de protection, et agissent dans les règles de sécurité les plus strictes.

Prévention

Les programmes d'éducation pour la prévention des accidents par mines (Pepam) s'adressent aux populations civiles vivant ou se déplaçant dans une région minée. Ces programmes contribuent à la diminution du nombre de victimes et permettent aux habitants de gérer les risques à long terme, par l'acquisition de connaissances, de compétences et l'adoption de comportements adaptés. Les Pepam mis en place par Handicap International aident ainsi les populations à vivre en sécurité, en connaissance du risque d'accident par mines et autres engins explosifs.

Enquêtes d'impact

Handicap International identifie et évalue l'impact social et économique de la présence des mines et autres engins explosifs sur les communautés affectées. Les études d'impact permettent d'établir une vision complète de l'étendue et de l'importance de la pollution. Les données collectées et traitées sont exploitées par les principaux secteurs de l'action contre les mines : la planification stratégique en éducation pour la prévention des risques, les enquêtes techniques approfondies, le marquage et le déminage, mais aussi l'assistance aux victimes. Des enquêtes nationales d'impact ont ainsi été réalisées au Tchad en 2001, en Bosnie en 2003 et au Sénégal (Casamance) en 2006.

L'engagement de Handicap International contre les mines, sous-munitions et autres résidus de guerre est global. À travers ses activités Pepam et de déminage, d'assistance aux victimes, d'études et de plaidoyer, l'association participe à l'application des dispositions du Traité international d'interdiction des mines, tout comme elle le fera aussi désormais pour la mise en oeuvre efficace du futur Traité international contre les sous-munitions.

Humanitaire Minenräumung

Das Ziel von Handicap International ist es der betroffenen Bevölkerung zu helfen, indem die verseuchten Gebiete von Kampfmitteln geräumt werden. Dabei geht es darum Böden und Infrastruktur zu räumen, um es den Menschen zu erlauben zu einem normalen Leben zurück zu finden und es den Flüchtlingen möglich zu machen zurück zu kehren und ihre wirtschaftlichen und sozialen Aktivitäten wieder aufzunehmen.

Prävention

Die Programme zur Sensibilisierung und Prävention von Minenunfällen richten sich an die Zivilbevölkerung, die in den betroffenen Gebieten wohnt, oder dorthin zurückkehren möchte. Diese Programme helfen die Zahl der Opfer zu reduzieren und erlauben den Menschen mit den langfristigen Risiken umzugehen, indem sie richtiges Verhalten erlernen im Umgang mit der Bedrohung. Diese Programme von Handicap International tragen dazu bei, dass die betroffene Bevölkerung die Gefahren von Minen und anderen nicht explodierten Überresten von Kriegen besser einschätzen kann.

Wirkungsstudien

Handicap International identifiziert und evaluiert die wirtschaftliche und soziale Wirkung von Minen und anderen nicht explodierten Überresten von Kriegen auf die betroffenen Bevölkerungsgruppen. Diese Wirkungsstudien geben ein gutes Bild über die Ausmaße der Verseuchung ab. Die gesammelten Daten werden ausgewertet und von den Hauptakteuren im Bereich der Antiminen-Kampagne genutzt. Dazu gehören die strategische Planung und die Präventionsarbeit, technische Recherchen, die Markierung von verseuchten Gebieten und die Kampfmittelräumung, aber auch die Opferhilfe. Nationale Wirkungsstudien wurden beispielsweise im Tschad 2001, in Bosnien 2003 und im Senegal 2006 durchgeführt.

Das Engagement von Handicap International gegen Minen, Streubomben und andere explosive Überreste von Kriegen ist global. Durch die Präventionsarbeit, die Minenräumung, die Opferhilfe, der Studien und der Sensibilisierung trägt die Organisation zur Umsetzung der Regeln des Internationalen Vertrags zum Verbot von Minen bei. Das gleiche Engagement gilt für die Umsetzung eines künftigen Vertrages gegen Streubomben.

2004 - Bosnie © R. Zwanck pour Handicap International



La situation au Luxembourg

13 novembre 2007 : Jean-Claude Juncker reçoit le Landmine Monitor Report 2007 de Pierre Delandmeter, Président de Handicap International.

« Nous n'avons pas élu le peuple, c'est le peuple qui nous a élus. Le peuple nous connaît et nous connaissons le peuple, car nous en sommes issus. Nous savons que le peuple souhaite nous voir assumer nos fonctions et prendre les décisions qui s'imposent. Le peuple ne veut pas avoir à traiter, entre deux élections, toutes les questions que nous ne sommes pas à même de résoudre entre nous. Il souhaite nous voir procéder à un vote sur des sujets controversés plutôt que de lui courir après. Celui qui court après le peuple ne le voit que de dos. Si le peuple se retourne et nous fait face, nous ne devons pas éviter son regard. »

Jean-Claude Juncker, discours sur l'état de la Nation 2003

A l'attention du public

Plus de 10.000 citoyens luxembourgeois ont déjà manifesté leur refus des BASM. Ils se joignent au demi-million de personnes qui, à travers le monde, ont signé la pétition contre ces armes.

Ces voix doivent être entendues, Handicap International en est le porte-parole. Le problème n'est pas résolu. Chaque jour, de nouvelles victimes

sont mutilées. Chaque jour, de nouvelles sous-munitions sont découvertes. Et tant que les stocks ne seront pas détruits et continueront à alimenter un triste marché, le problème persistera.

Pour agir le public peut :

- remplir et retourner à Handicap International le courrier de mobilisation populaire présent à la fin de ce journal qui demande au Gouvernement de faire mieux encore que les dispositions du Traité,
- signer la pétition en ligne via le site internet www.sousmunitions.lu,
- rejoindre Handicap International lors de la Pyramide de Chaussures du 4 octobre sur la Place d'Armes afin de s'informer et de montrer aux autorités son intérêt pour la question.

A l'attention des députés

L'attention des députés doit être attirée sur la possibilité, pour notre pays, de faire encore mieux que le Traité en le transposant, dès sa signature, en une loi nationale ferme qui balaie les ambiguïtés du texte : financement, interopérabilité et rétention de stocks.

Il est de leur responsabilité d'entendre les 10.000 citoyens luxembourgeois qui se sont déjà engagés pour une interdiction totale des sous-munitions,

dans le respect de l'esprit de la motion parlementaire du 12 octobre 2006. Ils peuvent ainsi, dès à présent, définir les bases de l'instrument de ratification qui validera définitivement les obligations du Traité.

A l'attention du Gouvernement

Le Gouvernement luxembourgeois a d'ores et déjà montré son intérêt et son engagement pour que cesse la menace des BASM. Aujourd'hui, ce même Gouvernement a l'occasion d'aller plus loin encore dans la fermeté et l'exemple en mettant tout en œuvre pour assurer une ratification rapide, avec la Chambre des Députés, dès la signature du Traité le 3 décembre 2008, tout en clarifiant les failles de la rétention de stocks et de l'interopérabilité avec des Etats non-parties.

Comme l'a annoncé le Ministre des Affaires Etrangères le 09 juin dernier en proposant d'ajouter à l'acte de ratification l'aspect financement, il est tout à fait possible pour ce dernier d'en faire de même pour les stocks et les opérations communes, tout en exhortant officiellement et publiquement tous les Etats, le 03 décembre prochain, à suivre son exemple et notamment à clarifier leur position sur la rétention de stocks de sous-munitions.

L'appel de Handicap International Pour une loi ferme

« **Pacta sunt servanda** » : tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi. Article 26 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, 23 mai 1969.

La bonne foi, c'est ce que réclame Handicap International en appelant les autorités luxembourgeoises à transposer les obligations du Traité dans une loi nationale claire et ferme.

Ainsi, l'article premier du Traité est précis : « *Interdiction de l'utilisation, de la production, de la commercialisation, du transfert et du stockage des armes à sous-munitions. Interdiction d'assister, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un Etat partie.* »

Cet objet, né des considérations humanitaires qui ont guidé le processus depuis sa création, répond au préambule de la Convention qui précise : « *Profondément préoccupés par le fait*

que les populations civiles (...) continuent d'être les plus durement touchées par les conflits armés ; déterminés à faire définitivement cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions au moment de leur emploi, lorsqu'elles ne fonctionnent pas comme prévu ou lorsqu'elles sont abandonnées (...) ».

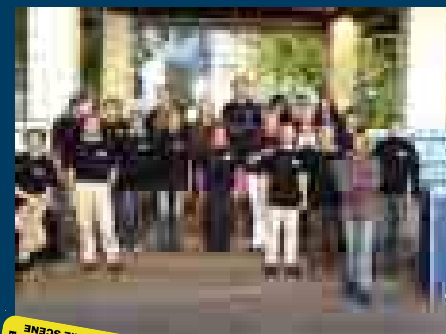
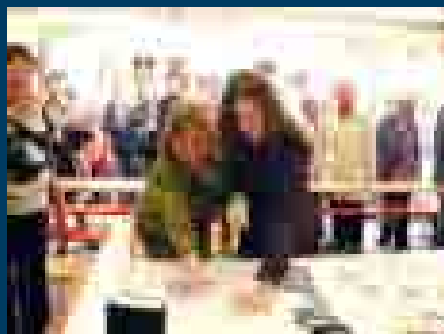
Ainsi, il apparaît inconcevable qu'un Etat adhère à ses préoccupations tout en acceptant les failles du futur Traité. Opportunité, base de travail, cette convention ne doit pas être un prétexte pour faire le minimum.

Le Luxembourg, avec la Belgique et l'Autriche, fait partie des pays qui n'ont pas attendu qu'un Traité se développe pour commencer à prendre des initiatives nationales. En cela, notre pays doit rester moteur et montrer l'exemple aux autres pays du monde. L'exemple, en signant le Traité dès le 03 décembre prochain à Oslo

et en le ratifiant dans les plus brefs délais. L'exemple, en interdisant formellement et explicitement le financement en plus des obligations du Traité. L'exemple, en interdisant, à sa propre armée, de prendre part à des opérations militaires conjointes où seraient utilisées des sous-munitions. L'exemple, enfin, par le biais d'une déclaration, le jour de la signature du Traité, qui rappellera aux autres Etats la nécessité humanitaire de ne pas conserver de stocks disproportionnés de sous-munitions et de participer, sans attendre, aux opérations de dépollution et d'assistance aux victimes.

Handicap International a toujours réclamé une interdiction totale des BASM, et non une réduction des risques, aussi minimes qu'ils puissent être. L'objectif est bel et bien de faire disparaître ces armes, sans aucune possibilité de contourner la loi internationale.

Photos © Handicap International



„Was würden Sie tun, wenn das hier passieren würde?“ Das ist das Leitmotiv, das sich Handicap International dieses Jahr auf die Fahnen geschrieben hat, um die Bevölkerung und die Regierung zu sensibilisieren. Warum etwas anderswo tolerieren, was hier bei uns inakzeptabel wäre? Die Verwendung von Streubomben steht kurz davor als ein Verbrechen eingestuft zu werden, das vom internationalen Recht sanktioniert wird. Luxemburg muss mit die Speerspitze derjenigen Länder sein, die ohne Einschränkungen, mit gutem Beispiel vorangehen.

Handicap International lädt die Bürgerinnen und Bürger am 4.

Oktober ein, gemeinsam ihr Engagement gegen Streubomben zu unterstreichen, indem sie die Petition unterschreiben und ein Paar Schuhe als Symbol der Solidarität mit den Opfern von Anti-Personenminen und Streubomben zur Schuh-Pyramide mitzubringen. Die Schuh-Pyramide ist der Dreh- und Angelpunkt unserer Kampagne gegen Streubomben. Sie hat dieses Jahr eine ganz besondere Bedeutung, da sie genau neun Wochen vor dem Beginn des Prozesses der Unterzeichnung des Vertrages zum Verbot von Streubomben in Oslo stattfindet.





Samedi 04 octobre 2008 Pyramide de Chaussures

Place d'Armes de 10h à 18h

Venez déposer vos chaussures pour manifester votre soutien envers les victimes de mines antipersonnel et de sous-munitions.

Dans une ambiance conviviale et détendue, les membres de Handicap International sauront répondre à vos interrogations au sujet des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions.

Stands d'informations, expositions, démonstration de déminage, pétition, théâtre, animation d'échasses urbaines (www.easyriser.fr), artisanat, animation enfants, boissons et restauration...

De valeur hautement symbolique pour Handicap International, cette Pyramide de Chaussures est la 9ème qui se tient au Luxembourg.

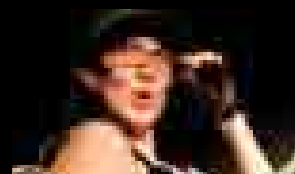
A quelques semaines de la signature du **Traité international d'interdiction des sous-munitions**, c'est le moment ou jamais d'inviter notre pays à montrer l'exemple pour que cesse enfin la menace de ces armes.

Comme chaque année, les chaussures seront remises à l'asbl Aide à l'Enfance handicapée du Grand-Duché.

ENSEMBLE AGISSONS !



Discours politico-satyrique à 12h00, 14h00 et 16h00 sur le kiosque



www.sousmunitions.lu www.streubomben.lu

HANDICAP INTERNATIONAL ASBL

Co-Prix Nobel de la Paix 1997 - ONG agréée MAE

Matricule : 1997 01 02 048

140 rue Adolphe Fischer

L-1521 Luxembourg

Tél 42 80 60 1 - Fax 26 43 10 60

www.handicap-international.lu - hilux@pt.lu

CCP IBAN LU47 1111 0014 2062 0000

Comité de rédaction : M. Lagneau, J. Bobin

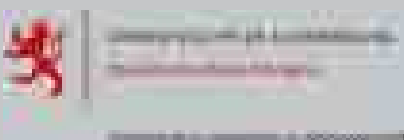
Traduction : S. Osorio

Lay-out : J. Bobin

Impression : Imprimerie Saint Paul

Editeur responsable : M. Lagneau

Cette publication bénéficie d'un subside du



Que feriez-vous si ça arrivait ici ?

Vous aussi, vous pouvez vous mobiliser en nous retournant le courrier ci-après et en venant nous rejoindre nombreux le samedi 4 octobre sur la Place d'Armes à Luxembourg-ville.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Handicap International et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



© Handicap International



© P. Grappin pour Handicap International

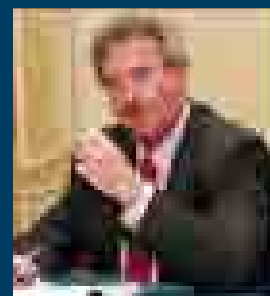
Mobilisation populaire

contre les BASM

Vous pouvez participer à la campagne contre les bombes à sous-munitions que Handicap International mène au Luxembourg et à travers le monde.

Signez et découpez cette lettre ou recopiez-la et apportez-la nous à l'occasion de la Pyramide de Chaussures le 4 octobre, Place d'Armes à Luxembourg (ou renvoyez-la nous au 140 rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg) avant le 20 octobre 2008.

Grâce à votre mobilisation, nous remettrons toutes vos lettres au Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean Asselborn, afin qu'il place le Luxembourg au premier rang des pays qui refusent les sous-munitions.



© SIP / www.gouvernement.lu

Monsieur le Ministre,

Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mon soutien à la campagne menée par Handicap International pour l'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM). Alors qu'un Traité international sera bientôt ouvert à la signature en décembre 2008 à Oslo, je vous demande solennellement d'effectuer une signature et une ratification exemplaires de cette convention en :

- *signant le Traité dès le 03 décembre prochain à Oslo,*
- *mettant tout en oeuvre pour assurer une ratification rapide du Traité dès sa signature,*
- *interdisant formellement et explicitement le financement des sous-munitions dans la loi luxembourgeoise,*
- *interdisant, à notre propre armée, de prendre part à des opérations militaires conjointes où seraient utilisées des sous-munitions,*
- *rappelant aux autres Etats, le jour de la signature du Traité, la nécessité humanitaire de ne pas conserver de stocks disproportionnés de sous-munitions et de participer, sans attendre, aux opérations de dépollution et d'assistance aux victimes.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleures salutations.

Date : _____

Signature : _____

Nom/ Prénom : _____

Rue : _____

CP : _____

Ville : _____



© Handicap International



© P. Grappin pour Handicap International

Mobilisierung der Bevölkerung gegen Streubomben

Sie können bei der Kampagne gegen Streubomben mitmachen, die Handicap International in Luxemburg und weltweit im Moment durchführt.

Unterschreiben Sie diesen Brief oder kopieren Sie ihn und bringen Sie ihn zu unserer Schuh-Pyramide am 4. Oktober zur Place d'Armes in Luxemburg mit, oder schicken Sie ihn uns vor dem 20. Oktober zu (140, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg).

Dank Ihrer Hilfe werden wir dann alle Ihre Briefe Aussenminister Jean Asselborn übergeben, damit Luxemburg eines der ersten Länder der Welt wird, das Streubomben ächtet.



© SIP / www.gouvernement.lu

16

Sehr geehrter Herr Minister,

ich schreibe Ihnen heute um meine Unterstützung für die Kampagne von Handicap International auszudrücken, die auf ein Verbot von Streubomben zielt (frz. BASM). Der entsprechende internationale Vertrag von Oslo kann ab Dezember 2008 unterzeichnet werden. Ich bitte Sie um eine schnelle Unterzeichnung und Ratifizierung dieser Konvention, und bitte Sie insbesondere:

- den Vertrag in Oslo ab dem 3. Dezember schnellstmöglich zu unterschreiben
- alles zu tun um den Vertrag so schnell wie möglich nach seiner Unterzeichnung zu ratifizieren
- explizit die Finanzierung von Streubomben per Gesetz in Luxemburg zu verbieten
- unserer Armee zu verbieten an militärischen Operationen teilzunehmen, bei denen Streubomben eingesetzt werden
- die anderen Staaten, am Tag der Unterzeichnung des Vertrags daran zu erinnern, dass es von entscheidender Wichtigkeit ist keine exzessiven Lagerbestände von Streubomben zu behalten und ohne weiteres Zuwarten an der Minenräumung und der Opferhilfe teilzunehmen.

Mit freundlichen Grüßen

Datum: _____

Unterschrift: _____

Name/Vorname: _____

Strasse: _____

PLZ: _____

Wohnort: _____